

BLOC1

Composition du PAE¹
selon le programme
standard
Choix de la majeure
60 crédits

¹ PAE : Programme annuel de l'étudiant-e

² UE : Unité d'enseignement

Si 60 crédits acquis

- > Réussite de la 1^{ère} année
- > inscription au PAE du bloc 2

Entre 55 et 59 crédits acquis

- > Ré-inscription en 1^{ère} année
- > refaire les UE² non réussies
- > peut compléter le PAE¹ avec des UE de la poursuite de cycle, jusqu'à 60 crédits moy. **validation** du jury ou jusque 65 crédits moy. **accord** du jury

Entre 45 et 54 crédits acquis

- > Ré-inscription en 1^{ère} année
- > refaire les UE² non réussies
- > peut compléter le PAE¹ avec des UE de la poursuite de cycle, moy. **validation** du jury, jusque 60 crédits

Entre 30 et 44 crédits acquis

- > Ré-inscription en 1^{ère} année
- > refaire les UE² non réussies
- > peut compléter le PAE¹ avec des UE de la poursuite de cycle, moy. **accord** du jury, jusque 60 crédits
- > **peut** s'inscrire à des activités d'aide à la réussite

Entre 1 et 29 crédits acquis

- > Ré-inscription en 1^{ère} année
- > refaire les UE² non réussies
- > **doit** s'inscrire à des activités d'aide à la réussite

Si 0 UE réussie

- > l'étudiant-e doit se réorienter

Ce schéma est d'application pour les étudiant-e-s qui entament leur cursus à la rentrée 2022-2023. Un régime transitoire sera d'application pour les étudiant-e-s en cours d'études.